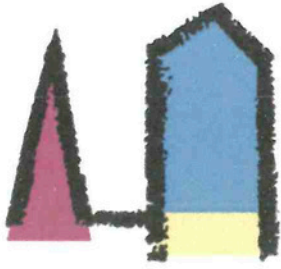


Le 12 avril 2024



*Saint Georges  
de Commiers*

**CONSEIL MUNICIPAL du 18 avril 2024  
20h00- Mairie  
ORDRE DU JOUR**

**EN PREAMBULE :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 25 mars 2024

**URBANISME**

- 1) Programme d'aide au ravalement de façades : attribution de subvention

*M. Deschamps*

**PATRIMOINES**

- 2) Convention portant mise à disposition du terrain supportant l'antenne relais Orange

*N. Grimoud*

**AFFAIRES GENERALES**

- 3) Modalité d'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de M. Christian MAATZ
- 4) Election d'un nouvel adjoint

*N. Grimoud*

*N. Grimoud*

**DIVERS**

Information au conseil municipal sur les actes pris par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Le Maire

Norbert GRIMOU



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° avril. 24.01

**L'an deux mil vingt-quatre, le 18 avril à 20h00**

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur GRIMOUD, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 avril 2024

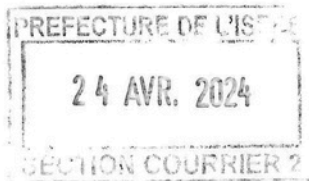
Nombre de conseillers  
en exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

**PRESENTS** : L. ANDRE / F. BAFFERT / M. DASTUGUE / P. DENTANT / N. GRIMOUD / A. LIENARD / G. MARTIN / D. MERCIER / P. MICHEL-MAZAN / J. VARREAU

**ABSENTS/EXCUSES** : F. BUCHS / M. DESCHAMPS / P. GIRARDOT / S. GONZALEZ / C. LEFEVRE / F. TROSSERO / A. VELLA

**POUVOIRS** : F. BUCHS à D. MERCIER / M. DESCHAMPS à P. DENTANT / P. GIRARDOT à M. DASTUGUE / A. VELLA à F. BAFFERT

**Secrétaire** : L. ANDRE



*Rapporteur : M. Deschamps*

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES**

La rapporteure présente un dossier de demande d'aide au ravalement de façade, déposé dans le cadre de l'opération d'aide 2021 - 2023.

Bénéficiaire	Adresse de l'opération	Cadre de l'aide	Montant de la subvention (€)
M. MAROLLET Pierre	1234, route de Saint Pierre	Programme 2021-2023 (avec injonction)	2 191,50

Vu le dossier de demande de subvention précité,  
Vu l'avis favorable du service instructeur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder la subvention de ravalement de façade au demandeur, pour le montant et le projet tels que présentés.
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

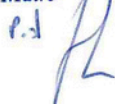
Le Maire

  
Norbert GRIMOUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 24/04/2024  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 24/04/2024

Le Maire



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° avril. 24.02

**L'an deux mil vingt-quatre, le 18 avril à 20h00**

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur GRIMOUD, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 avril 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

**PRESENTS** : L. ANDRE / F. BAFFERT / M. DASTUGUE / P. DENTANT / N. GRIMOUD / A. LIENARD / G. MARTIN / D. MERCIER / P. MICHEL-MAZAN / J. VARREAU

**ABSENTS/EXCUSES** : F. BUCHS / M. DESCHAMPS / P. GIRARDOT / S. GONZALEZ / C. LEFEVRE / F. TROSSERO / A. VELLA

**POUVOIRS** : F. BUCHS à D. MERCIER / M. DESCHAMPS à P. DENTANT / P. GIRARDOT à M. DASTUGUE / A. VELLA à F. BAFFERT

**Secrétaire** : L. ANDRE



*Rapporteur : N. Grimoud*

**OBJET : CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION DU TERRAIN SUPPORTANT L'ANTENNE RELAIS ORANGE**

M. le Maire rappelle que, depuis 2019, la commune loue à Orange, puis à ATC France, un terrain faisant partie du domaine privé communal, montée du moulin (à côté du réservoir de Saint Georges), sur lequel Orange a construit son antenne-relais.

Le terrain en question dépend de la parcelle numérotée au cadastre A 1287. Sa surface est d'environ 44 m<sup>2</sup>.

Le bail actuel est d'une durée de 12 ans. Néanmoins, ATC France a souhaité proposer à la commune de substituer à ce bail (à échoir en 2031) un nouveau contrat, aux conditions identiques, notamment financières, sous forme d'une convention de mise à disposition du terrain, d'une nouvelle durée de 12 ans (à échoir donc en 2036). Il est proposé au conseil d'accepter cette convention.

Vu le projet de convention entre la commune et ATC France,

Considérant l'intérêt de la commune à conserver son foncier et en tirer des revenus réguliers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention entre la commune et ATC France précitée,
- **Autorise** M. le Maire à la signer

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

  
Norbert GRIMOUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE .....24/04/2024.....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU .....24/04/2024.....

Le Maire



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° avril. 24.03

**L'an deux mil vingt-quatre, le 18 avril à 20h00**

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur GRIMOUD, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 avril 2024

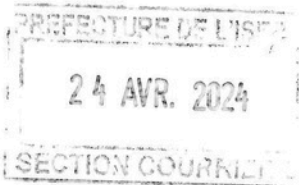
Nombre de conseillers  
en exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

**PRESENTS** : L. ANDRE / F. BAFFERT / M. DASTUGUE / P. DENTANT / N. GRIMOUD / A. LIENARD / G. MARTIN / D. MERCIER / P. MICHEL-MAZAN / J. VARREAU

**ABSENTS/EXCUSES** : F. BUCHS / M. DESCHAMPS / P. GIRARDOT / S. GONZALEZ / C. LEFEVRE / F. TROSSERO / A. VELLA

**POUVOIRS** : F. BUCHS à D. MERCIER / M. DESCHAMPS à P. DENTANT / P. GIRARDOT à M. DASTUGUE / A. VELLA à F. BAFFERT

**Secrétaire** : L. ANDRE



*Rapporteur : N. Grimoud*

**OBJET : MODALITE D'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE M. CHRISTIAN MAETZ**

M. le Maire rapporte au conseil que M. Maetz a démissionné de son mandat électif et par voie de conséquence, de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Cette démission est effective depuis le 9 avril, date de notification de l'acceptation de ces démissions par M. le Préfet de l'Isère.

Conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire propose au conseil de maintenir le nombre d'adjoints au maire à 5 et d'élire un nouvel adjoint sur la base d'un effectif incomplet du conseil (17 membres sur les 19 légaux). Il précise que le nouvel adjoint prendra le 5<sup>ème</sup> rang dans le tableau du conseil municipal. Les adjoints en exercice seront alors positionnés à un rang immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient.

**Vu** l'article L.2122-2 du CGCT

**Vu** le courrier de M. le Préfet, en date du 9 avril, acceptant la démission de M. Maetz, anciennement 1<sup>er</sup> adjoint,

**Considérant** l'intérêt de nommer un 5<sup>ème</sup> adjoint afin de maintenir la capacité d'action du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (une abstention : L. ANDRE), **décide**

- de maintenir à 5 le nombre d'adjoints au maire
- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sur le poste vacant du rang 5, sur la base d'un effectif incomplet du conseil municipal

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 24/04/2024  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 24/04/2024

Le Maire

p-d  
FL

Le Maire

Norbert GRIMOUD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° avril. 24.04

**L'an deux mil vingt-quatre, le 18 avril à 20h00**

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur GRIMOUD, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 avril 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14

**PRESENTS** : L. ANDRE / F. BAFFERT / M. DASTUGUE / P. DENTANT / N. GRIMOUD / A. LIENARD / G. MARTIN / D. MERCIER / P. MICHEL-MAZAN / J. VARREAU

**ABSENTS/EXCUSES** : F. BUCHS / M. DESCHAMPS / P. GIRARDOT / S. GONZALEZ / C. LEFEVRE / F. TROSSERO / A. VELLA

**POUVOIRS** : F. BUCHS à D. MERCIER / M. DESCHAMPS à P. DENTANT / P. GIRARDOT à M. DASTUGUE / A. VELLA à F. BAFFERT

**Secrétaire** : L. ANDRE

:

*Rapporteur : N. Grimoud*

## OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

M. le Maire rappelle au conseil que les candidats à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire doivent nécessairement être de même sexe que celui de l'adjoint démissionnaire. Cette élection est réalisée au scrutin uninominal. Le scrutin est secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal (sauf après deux tours infructueux où alors le scrutin se fait à la majorité relative).

Mme ANDRE est nommée secrétaire. Mmes DASTUGUE et VARREAU sont nommées assesseurs.

M. BAFFERT se porte candidat.

Puis le scrutin se déroule conformément aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT.

A l'issue du premier scrutin, les résultats du vote sont :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ...0
Nombre de votants : .....14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....0
Nombre de suffrages blancs : .....1
Nombre de suffrages exprimés : .....13
Majorité absolue : .....7

M. BAFFERT recueille 13 suffrages

M. BAFFERT est élu 5ème adjoint et immédiatement installé.

Le procès-verbal de l'élection est dressé et le tableau du conseil municipal est mis à jour.  
Ces deux documents seront transmis en préfecture.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 24/04/2024  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 19/04/2024

Le Maire P.-J.

Le Maire

Norbert GRIMOUD

